

**Dpt de la LOIRE
Commune de VERIN**

ARRETE MUNICIPAL

ROUTE BARREE

2025-32

Le Maire de la commune de VERIN,

VU le Code de la route et notamment l'article R 411-5, définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseil Généraux et des Maires,

VU le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213.1 et suivants,

VU l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et à ses textes d'application,

VU la demande effectuée le 30 juillet 2025 par l'entreprise Serpollet domiciliée 1 rue des Bouleaux – Bât L 59810 Lesquin pour des travaux d'enfouissement des réseaux, chemin du Vernon et rue Jean-Jacques Rousseau aux Agnettes du lundi 25 aout 2025 au jeudi 27 novembre 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers du Chemin du Vernon et de la rue Jean-Jacques Rousseau aux Agnettes à Vérin,

ARRETE

ARTICLE 1: La chaussée sur les voies communales « chemin du Vernon » et « rue Jean-Jacques Rousseau » aux Agnettes, étant occupée par les travaux cités ci-dessus, **la circulation sur ces voies sera interdite**:

Du lundi 25 aout 2025 au jeudi 27 novembre 2025

ARTICLE 2: Le stationnement sera également interdit pour les véhicules légers et poids lourds

ARTICLE 3: Une signalisation réglementaire de route barrée sera mise en place par l'entreprise Serpollet domiciliée 2 chemin du Génie 69200 Vénissieux

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de PELUSSIN

Fait à Vérin, le 4 aout 2025

**Madame le Maire
Valérie PEYSELON**

